

CFA
DES MÉTIERS
TECHNIQUES
DU SPECTACLE
VIVANT
ET DE
L'AUDIOVISUEL



HUIT FORMATIONS AUX MÉTIERS TECHNIQUES DU SPECTACLE VIVANT & DE L'AUDIOVISUEL.

EN ALTERNANCE, L'APPRENTI
SERA FORMÉ PAR LES MEILLEURS
INTERVENANTS AU CFA-SVA &
MIS EN SITUATION PROFESSIONNELLE
DANS SON ENTREPRISE.

UN PARCOURS D'EXCELLENCE
PLÉBISCITÉ PAR LA PROFESSION
À LA FOIS DIPLOMANT ET QUALIFIANT.

HUIT FORMATIONS

4 FORMATIONS EN SPECTACLE VIVANT

en partenariat avec le CFPTS

- Technicien du Spectacle Vivant, option lumière
- Régisseur de Spectacle, option lumière
- Régisseur de Spectacle, option plateau
- Régisseur de Spectacle, option son

4 FORMATIONS EN AUDIOVISUEL

en partenariat avec l'INA

- BTS Métiers de l'audiovisuel,
option métiers du son
- BTS Métiers de l'audiovisuel,
option montage et postproduction
- Licence professionnelle
Systèmes Audiovisuels Numériques
- Documentaliste multimédias

NOS FORMATIONS ET LES MÉTIERS AUXQUELS ELLES PRÉPARENT

SPECTACLE VIVANT

Technicien du Spectacle Vivant, option lumière

→ technicien lumière d'accueil, de tournées, d'équipements ou de prestations.

Régisseur de Spectacle, option lumière

→ régisseur lumière, concepteur lumière, électricien, chef électricien.

Régisseur de Spectacle, option plateau

→ technicien plateau, régisseur plateau, régisseur de scène, technicien de machinerie, chef machiniste.

Régisseur de Spectacle, option son

→ technicien son, régisseur son, sonorisateur.

En 2017, le CFA-SVA ouvrira une nouvelle formation : Administration de réseaux scéniques, licence professionnelle métiers de l'informatique

→ administrateur de réseaux scéniques, régisseur spécialisé en technologie numériques, administrateur systèmes et réseaux, responsable informatique d'un lieu de spectacle.

AUDIOVISUEL

BTS Métiers de l'audiovisuel, option métiers du son

→ opérateur de prise de son, monteur son, mixeur postproduction, technicien d'antenne, assistant studio (prise de son, mixage), technicien restauration sonore.

BTS Métiers de l'audiovisuel, option montage et postproduction

→ assistant monteur, monteur, monteur truquiste, vidéographe.

Licence professionnelle Métiers de l'informatique, Administration et sécurité des systèmes et des réseaux, Parcours Systèmes Audiovisuels Numérique (SAN)

→ responsable exploitation équipements de production et diffusion, resp. administration de réseaux informatiques pour l'audiovisuel numérique, resp. qualité régie de production, resp. maintenance et administration des serveurs numériques de production et de diffusion, opérateur trafic, chef de car ou d'équipement...

Documentaliste multimédias

Gestionnaire de médias et de données

→ documentaliste tous supports, chercheur, iconographe, curateur de contenus, community manager, responsable de fonds sonores, chargé de projets de numérisation de fonds audiovisuels, chargé d'éditorialisation en ligne de contenus multimédias.

QUELLES SONT LES 4 CONDITIONS D'ADMISSION ?

1. Avoir le baccalauréat ou un des diplômes requis pour la formation concernée.
2. Satisfaire aux épreuves de sélection selon les formations :
 - sélection sur dossier et/ou épreuves écrites,
 - entretien de motivation.
3. Signer avec une entreprise du secteur un contrat de travail dit Contrat d'Apprentissage comprenant la durée de la formation. Avoir moins de 26 ans le premier jour du contrat d'apprentissage (et 18 ans au moins pour les formations en spectacle vivant).

OÙ ET COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Elle se déroule en alternance selon un calendrier pré-établi :

→ dans l'entreprise, sous la tutelle d'un maître d'apprentissage.

→ sur les sites pédagogiques du CFA :

- au CFPTS à Bagnolet et Pantin pour le spectacle vivant
- à l'Ina à Bry-sur-Marne, au lycée Evariste Galois de Noisy-le-Grand et à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée pour l'audiovisuel.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA FORMATION ET CELLE DU CONTRAT ?

Les formations du CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel se déroulent sur 2 ans, 1 an pour la licence professionnelle Systèmes Audiovisuels Numériques et pour le diplôme de Documentaliste multimédias.

Le contrat d'apprentissage est un CDD dont la durée doit couvrir intégralement la période de formation (12 ou 24 mois).

QUELLES VALIDATIONS POUR LES FORMATIONS ?

Nos formations délivrent les titres et les diplômes les plus reconnus dans nos professions :

- des titres homologués répertoriés au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) :
 - Régisseur de Spectacle option Son, Lumière ou Plateau, certification professionnelle de niveau III,
 - Technicien du Spectacle Vivant, option Lumière, certification professionnelle de niveau IV.
 - Documentaliste multimédias, certification professionnelle de niveau II.
- des diplômes d'état :
 - BTS Métiers de l'audiovisuel,
 - Licence professionnelle.

Sur les sites de formation du CFA, les apprentis côtoient des intervenants formateurs et des stagiaires de formation continue qui sont tous par ailleurs des professionnels en activité : un atout incomparable pour la construction d'un réseau professionnel.

Le CFA-SVA possède un taux d'insertion professionnelle de plus de 90 %.

QUI FINANCE L'APPRENTISSAGE ? QUELLE RÉMUNÉRATION POUR L'APPRENTI ?

La formation au CFA est gratuite. L'apprentissage est financé pour partie par le Conseil Régional (d'Île-de-France) et pour partie par les entreprises via la taxe d'apprentissage ou dans le cadre d'une convention financière (secteur public).

Rémunération secteur privé

Âge	18 à 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^e année	49 % du SMIC	61 % du SMIC

Rémunération secteur public*

Âge	18 à 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	61 % du SMIC	73 % du SMIC
2 ^e année	69 % du SMIC	81 % du SMIC

* La rémunération des apprentis « Technicien du spectacle vivant, option lumière » est inférieure de 10 %, leur formation relevant d'un niveau inférieur.

CFA / APPRENTIS / ENTREPRISES : UN APPORT MUTUEL

L'apprenti est un salarié de l'entreprise. À ce titre, il bénéficie de l'ensemble des avantages existants dans son établissement. En tant que salariés, les apprentis font cause commune avec leur entreprise et peuvent se voir confier de vrais projets.

Ils peuvent assumer des missions de production ponctuelles et des travaux réguliers. Leur réussite professionnelle est aussi fondamentale pour l'obtention de leur diplôme ou de leur titre professionnel. L'expérience acquise en entreprise est prise en compte dans la formation au CFA et, inversement, l'enseignement en CFA est mis en pratique en entreprise.

Le CFA est le coordinateur des deux dynamiques de formation. Il met en place des outils de suivi pour accompagner l'apprenti et permettre à l'entreprise et au centre de formation une évaluation commune.

LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Le CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel est en partenariat avec de nombreuses entreprises du secteur qui accueillent des apprentis : des entreprises artistiques et culturelles (théâtre, musique, danse, cirque, festivals, arts de la rue) ; des lieux de production et de diffusion du spectacle vivant ; des salles de spectacle, de congrès, de séminaire ; des entreprises prestataires du spectacle, de l'audiovisuel et de l'événementiel ; des producteurs, diffuseurs de cinéma, radio, TV, audiovisuel ; des entreprises de loisirs... et plus largement toutes les entreprises qui sont concernées par l'organisation de manifestations et/ou disposant de services audiovisuels.

D'autres entreprises nous accompagnent en prêtant des équipements et matériels.

Plus d'informations sur notre site
www.cfa-sva.com

NOUS CONTACTER

POUR EN SAVOIR PLUS

contact@cfa-sva.com
www.cfa-sva.com

VOS INTERLOCUTEURS

Jérémie Vivier
Coordinateur relations entreprises
jvivier@cfa-sva.com

Enca Lopes
Administration du CFA
01 48 97 57 93 – elopes@cfa-sva.com

Valérie Duong
Assistante administrative CFA
01 48 97 57 13 – vduong@cfa-sva.com



Centre de Formation des Apprentis
du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel
92, avenue Gallieni 93177 Bagnolet cedex
Tél : 01 48 97 25 16 – Fax : 01 48 97 19 19
www.cfa-sva.com